



PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE : 24 FEV. 2016									
direction de	N° 5124									
l'environnement	Dir.	CE cote EM	CE Projet Trans.	CE Com.	SGM	SAF	SICED	SCBT	PPRB	PZF
AFFECTÉ							X			
COPIE										
OBSERVATIONS	26 FEV. 2016 V17 → BICPE 26/02 → AR									

SARL REPOS DES LACS
BP 7448
98890 PAITA

TAMOA le 24/2/2016

Objet : dossier d'installations classée ICPE
Référence : Réponse au courrier N° 2015-27886/DENV du 19/02/2016

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 19 février 2016, je déclare n'avoir aucune observation concernant le projet d'arrêté m'autorisant à exploiter notre incinérateur de cadavre d'animaux de compagnie, sis lot 18 morcellement Ballande à la Tamoa, commune de Paita.

Je vous prie d'agréer monsieur ma considération distinguée.

Le gérant